## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME DANIELE BRUNET

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

<u>OBJET</u>: Plan pauvreté - Insertion par l'activité économique : convention avec les associations hospitalité pour les femmes, régie service 13 et les chantiers du pays de Martigues.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer un financement d'un montant total de 66 500 €aux associations hospitalité pour les femmes, régie service 13 et les chantiers du pays de Martigues pour les actions d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 66 500 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées